

## Projets délibérations

1

Commune de  
**ROUILLON**

**SEANCE DU  
29 septembre 2017**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

Date de la convocation  
25 septembre 2017

Date d'affichage 3 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Gilles JOSSELIN.

**Présents :** - VISINE Valérie- BOURDAIS Michel- HENRY Michel- - DURFORT Philippe-- DUCANGE Julie – GERMOND Valérie – FERRAND Marie Claude – THUAUDET Anne Sophie – VERDIER Pascale- GAUTIER Catherine- PARIS Laurent – LEJARD Romain - GUIMIER Claude — MAREAU Philippe -

**Absents:**

Frédéric PAULOIN ayant donné pouvoir à Gilles JOSSELIN  
Janine FAURE ayant donné pouvoir à Michel BOURDAIS  
Franck GILARD ayant donné pouvoir à Valérie VISINE  
Frédérique BARRON ayant donné pouvoir à Marie-Claude FERRAND

Madame Marie Claude Ferrand a été élue secrétaire de séance  
Délibération N° 2017 09 DEL 02

**1 Objet : Décision modificative n° 2 exercice 2017 Budget communal**

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 2 de l'exercice 2017, je propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de dépenses et de recettes, chapitres et opérations, le tout figurant dans l'annexe jointe.

Ces prévisions nouvelles, qui s'élèvent :

en investissement à	- 64 881 €
et en fonctionnement à	0

maintiennent l'équilibre du budget à savoir :

en investissement à :	2 607 304,25 €
et en fonctionnement à :	2 207 256,75 €

**Adoptée à l'unanimité**

## **2 Objet Trésorerie Liste Admission en non-valeur**

La Trésorerie a proposé d'admettre en non valeur des créances non recouvrées à ce jour, se trouvant néanmoins comptabilisées dans l'actif de la commune.

Ces créances apparaissent en définitive irrécouvrables en raison de l'état d'indigence des débiteurs ou d'un montant inférieur au seuil de saisies. Le montant de ces créances représente un total de 310.95 € pour l'année 2015, imputées sur le compte 6541 du budget principal.

Je vous propose donc, mes chers collègues d'autoriser l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 310.95 €.

**Adoptée à l'unanimité**

## **3 objet : Tarif repas du 11 novembre**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas des aînés sera offert à partir de cette année aux personnes de plus de 66 ans et se déroulera le 11 novembre à Vaujoubert. L'âge pour prétendre à la gratuité de ce repas sera augmenté d'une année tous les deux ans. Cette mesure est envisagée jusqu'à atteindre l'âge de 70 ans.

Les personnes non bénéficiaires pourront se joindre moyennant paiement au tarif de 30,00 €. Les personnes extérieures à Rouillon peuvent être invitées, dans la limite de la capacité de la salle (priorité sera donnée aux Rouillonnais), au tarif de 36,00 €.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités.

**Adoptée à l'unanimité**

## **4 Objet : Subvention Lycée Agricole**

Monsieur le maire rappelle que la commune est sollicitée à plusieurs reprises pour divers projets émanant des élèves du lycée agricole de Rouillon ou du lycée lui-même.

Dans le cadre de divers projets et partenariats entre la Commune de ROUILLON et le Lycée Agricole, il est proposé qu'une subvention globale soit directement attribuée au Lycée agricole qui sera en charge de répartir celle-ci entre les différentes demandes.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, d'attribuer une subvention de 1000 € au Lycée Agricole de Rouillon pour l'année 2017

**Adoptée à l'unanimité**

**5 Objet : Subvention exceptionnelle athlète de niveau international**

Monsieur le maire informe que l'association de Tumbling (Gymnastique acrobatique) représentée Madame ABADIE sollicite le soutien de la commune pour la participation de Maëlie ABADIE aux compétitions mondiales organisées en novembre prochain en Bulgarie.

Cette rouillonnaise athlète de haut niveau est déjà Championne de France par équipe et vice-championne de France individuelle junior.

Compte tenu du caractère sportif de niveau international pratiqué par une jeune athlète de Rouillon, je vous propose mes chers collègues d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association, d'un montant de 250 €.

**Adoptée à l'unanimité**

**6 Objet : Subvention aux sinistrés d'IRMA**

Monsieur le maire rappelle que le mercredi 6 septembre, l'ouragan Irma a frappé les Antilles. Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été particulièrement touchées : la quasi-totalité du territoire a été détruite.

Face à cet évènement une famille de Saint Martin a rapatrié son enfant chez ses grands-parents, habitants de Rouillon afin de lui permettre de meilleures conditions de vie et d'hébergement. Il a notamment intégré l'école de Rouillon pour reprendre sa scolarité.

Madame Lizé, sa maman, a effectué le rapatriement de son fils et engagé des frais importants qui ne sont pas pris en charge par les fonds de secours.

En conséquence, je vous propose mes chers collègues d'octroyer une aide financière de 800 € à Madame Lizé Julie correspondant, en partie, à la prise en charge du rapatriement de son fils.

**Adoptée à l'unanimité**